

*Lettre ouverte adressée au Gouvernement*

**L'appel à l'aide des commerçants :**

**De votre médiation dépendent 400 000 emplois !**

**Monsieur Édouard Philippe, Premier ministre,  
Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances,  
Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail**

Alors que le Président de la République a souligné dans son intervention lundi soir le poids des loyers dans les charges des commerçants, l'heure est venue pour la profession de tirer la sonnette d'alarme.

Avec 2,6 millions d'emplois dans plus de 400 000 points de vente, nos magasins sont au cœur des villes et des territoires. Acteurs de l'habillement, de la culture, de l'électroménager, du multimédia, du meuble, du sport, du jouet, de l'optique, de la beauté, de la bijouterie-horlogerie ou encore de la restauration et de l'hôtellerie, nous accueillons chaque jour des millions de Français.

Depuis le 14 mars dernier et pour au moins un mois encore, nos magasins sont fermés, fruit d'une décision de votre Gouvernement indispensable pour endiguer au plus vite la propagation du Covid-19. **La santé est la priorité, et doit le rester.**

**Cependant, les commerces, quelle que soit leur taille, subissent une perte de chiffre d'affaires considérable.** En cette période de crise, ne pas mettre la clé sous la porte implique d'assumer des coûts de fonctionnement lourds, incompressibles et impossible à supporter : avance du paiement des salaires, poids financier des stocks de marchandises, règlements des fournisseurs... Nous avons tous fait des choix forts mais coûteux pour préserver la chaîne de production, indispensable à la reprise économique post-crise.

**En plus de ces coûts supportés, les loyers représentent jusqu'à 20% de notre chiffre d'affaires.** Alors que chacun prend sa part à l'effort national, les représentants des bailleurs, notamment les plus grands des centres commerciaux, demandent aux commerçants de payer leurs loyers alors même que les magasins sont contraints de rester fermés. Cette position témoigne d'une absence totale de compréhension de l'ampleur de la crise et de ses conséquences sociales à venir.

**Comment les commerces pourraient-ils payer leurs loyers s'ils ne peuvent pas ouvrir leurs portes et qu'ils ne réalisent aucune activité ? Comment payer un loyer à taux plein dans les prochains mois alors que nous savons que l'activité sera considérablement réduite ?**

**Les prêts garantis par l'Etat ne peuvent pas servir à payer les reports de loyers.**

Dans ce contexte, **nous demandons donc l'annulation des loyers durant la période de fermeture, et leur indexation sur la réalité de notre activité dans les mois à venir. Ce sont des décisions indispensables à la survie de nos entreprises, de nos magasins, de nos emplois.**

Votre Gouvernement a pris très tôt la mesure du danger économique de la crise, et a fait le choix d'assumer sa part de responsabilité, en instaurant le chômage partiel, les prêts garantis par l'Etat pour soutenir la trésorerie, le fonds de solidarité pour les très petites entreprises.

**Aujourd'hui, votre implication dans le dialogue entre les commerçants et les bailleurs est plus que jamais essentielle dans l'objectif prioritaire de sauver les emplois.** Si la question des loyers n'est pas traitée, nous estimons que ce sont plus de 15% des effectifs de nos entreprises soit au moins 400 000 emplois directs qui seront supprimés et plus de 50 000 magasins et restaurants qui seront définitivement fermés. **L'urgence est réelle.** La liste des magasins entrant en procédure de sauvegarde, de redressement, voire de liquidation judiciaire s'agrandit chaque jour.

Nous sommes conscients de l'importance de l'effort collectif que chaque acteur économique doit assumer en ces temps de crise sans précédent. Ces deux dernières années, une succession de blocages et de manifestations ont fortement dégradé la santé financière de nos entreprises. Nous avons su faire face, non sans douleur, et avons toujours payé nos loyers, nos niveaux de rentabilité en ont été affectés. Aujourd'hui, c'est un geste de solidarité et de justice que nous demandons à nos bailleurs. **L'avenir de nos entreprises et de nos emplois en dépend.**

Obliger les commerçants à payer leurs loyers alors que leurs magasins sont fermés reviendrait à asphyxier à petit feu les entreprises en leur imposant des charges fixes qu'ils ne sont pas en mesure de supporter. Les modèles économiques des acteurs de l'immobilier commercial de toute taille et des commerçants sont extrêmement différents : leur fonctionnement, leur résilience aux aléas, les emplois en jeu et les marges dégagées n'ont rien de comparable. L'immobilier s'inscrit dans le long terme et doit avoir des locataires pour exister. On ne peut pas sacrifier aujourd'hui les commerçants pour assurer la rentabilité de court terme de l'immobilier, par ailleurs en excellente santé financière. Sans locataire commerçant demain, les locaux commerciaux ne vaudront rien. Sauver les magasins, c'est sauver l'immobilier commercial.

**C'est pourquoi, Monsieur Le Premier Ministre, Monsieur Le Ministre de l'Économie et des Finances, Madame la Ministre du Travail, nous vous demandons d'assumer pleinement les rôles de médiateur.** Votre capacité à fixer comme objectif de sauver emplois et magasins, et à réunir l'ensemble des parties prenantes pour trouver des solutions à la hauteur des enjeux est indispensable.

Dans cette attente, **nous vous demandons en urgence d'étendre à tout commerçant, quelle que soit sa taille, les dispositions de l'article 4 de l'ordonnance du 25 mars 2020 interdisant aux bailleurs d'appliquer des pénalités de retard, d'exécuter les clauses résolutoires ou d'activer les clauses résolutoires, cautions et garanties bancaires.**

**Ces mesures fortes sont les seules capables de permettre à tous les commerçants de traverser la crise, de relancer l'activité et de sauver les emplois dans les prochains mois.**

*Signataires :*

**André Balbi**, président du Rassemblement des Opticiens de France

**Antoine Barreau et Hervé Dijols**, présidents du Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale.

**Christian Bouldoires**, président de l'Union de la Bijouterie Horlogerie ;

**Michel Bourel**, président de la Fédération Française de la Franchise.

**Thierry Doll**, président du Syndicat des entreprises prestataires de services Sports et Loisirs ;

**François Feijoo**, président de la Fédération Procos

**Philippe Gueydon**, co-président de la Fédération des Commerces spécialistes des jouets et produits de l'enfant

**Esther Kalonji**, déléguée générale de Syndicat National de l'Alimentation et de la Restauration rapide.

**Eric Mertz**, président de la Fédération nationale de l'Habillement ;

**Christian Pimont**, président de l'Alliance du Commerce

**Eric Plat**, président de la Fédération du Commerce coopératif et associé

**Carine Shafroth**, présidente du Syndicat National de la Restauration Publique Organisée

**Jérôme Valentin**, président de l'Union Sport & Cycle ;

**Jean-Charles Vogley**, secrétaire général de la Fédération du commerce et services de l'électrodomestique et du multimédia et de la Fédération française du Négoce de l'Ameublement et de l'Équipement de la Maison